

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Arrêté de création du 13 février 2023 (Parution au JO 19 février 2023)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Architecte paysagiste ou dessinateur concepteur.
- ◆ Conducteur de travaux.
- ◆ Technicien en bureau d'études.
- ◆ Chef d'équipe.
- ◆ Responsable espaces verts.

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Certificats de spécialisation : maçonnerie, élagage, piscines naturelles, jardinier de golf, entretien des espaces sportifs ...
- ◆ Licences professionnelles : Aménagement du Territoire et Urbanisme, conduite de chantiers en aménagements paysagers, coordonnateur de projet en aménagements paysagers, architecture paysagères, éco paysage végétal urbains.
- ◆ Écoles d'ingénieurs : INSA, ISARA, ITIAPE...

ORIENTATION DU BTSA

Le CFA du Doubs a choisi d'orienter ce BTSA dans la lutte contre le changement climatique en permettant aux futurs professionnels sortant de participer, dans le cadre de leur métier, à :

- ◆ Restaurer la biodiversité et les milieux naturels.
- ◆ Réduire l'usage des pesticides grâce à la prise en compte :
 - ◇ de pratiques respectueuses de l'environnement : économie de l'eau, utilisation des espèces végétales les plus adaptées à chaque milieu.
 - ◇ de la santé des plantes et des moyens de luttés naturelles contre leurs maladies et leurs prédateurs.

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

Accessible par apprentissage aux candidats post-bac jusqu'à 29 ans révolus.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- ◆ Détenir un diplôme de niveau 4.
- ◆ Avoir un contrat d'apprentissage dans une entreprise ou une collectivité proposant des activités en lien avec la formation.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- ◆ Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.
- ◆ Possibilité d'obtenir différentes aides en fonction de sa situation (aide au permis, aides régionales, cartes d'étudiants des métiers...)

DURÉE

- ◆ Formation de septembre à juin, avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines entre centre de formation et entreprise.
- ◆ Durée : 1350 heures en centre de formation.

APPRENTISSAGE 2 ANS

INSCRIPTION SUR
PARCOURSUP

FICHE RNCP 38349

NIVEAU 5

DÉLIVRÉ PAR LE
MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE



LES + DE LA FORMATION

- ◆ Projets en situation réelle
- ◆ Travaux pratiques
- ◆ Atelier mécanique complet : mini pelle, manitou, tracteur-tondeuse...

CACES A & F

CERTIPHYTO

SSTA

RÉSULTATS

- ◆ Taux de réussite aux examens :
- ◆ Taux de satisfaction :
- Taux de poursuite d'études :
 - ◆ Taux d'insertion pro. à 6 mois :
 - ◆ Taux d'abandon en cours de formation :
 - ◆ Taux de rupture contrat app :



OBJECTIFS

- ◆ Connaître les végétaux et leurs relations avec le milieu afin de les intégrer dans un contexte d'aménagement paysager en assurant leur pérennité et leur gestion différenciée.
- ◆ Organiser des travaux d'entretien et de création d'aménagements paysagers.
- ◆ Participer à l'élaboration d'un projet depuis son étude jusqu'à sa mise en œuvre.
- ◆ Accompagner une équipe lors de la réalisation des chantiers.
- ◆ Calculer et suivre les coûts d'un chantier.
- ◆ Animer une équipe.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces verts et urbains.

CONTENU DE FORMATION

Modules d'enseignement général :

- ◆ Accompagnement au projet personnel et professionnel (APPP).
- ◆ Organisation économique, sociale et juridique.
- ◆ Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation.
- ◆ Langue vivante.
- ◆ EPS.
- ◆ Technologies de l'Informatique et du Multimédia.

Modules d'enseignement professionnel/technique :

- ◆ Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager.
- ◆ Gestion technico-économique de chantiers.
- ◆ Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles liées au secteur professionnel.
- ◆ Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager.
- ◆ Module d'Initiative Local (MIL).
- ◆ Module d'accompagnement du projet personnel et professionnel



L'apprentissage dans une entreprise du secteur permet d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles. Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

ÉVALUATION - VALIDATION

Diplôme obtenu à 100% en Contrôle Continu en cours de Formation (CCF) et sous contrôle d'un jury.

100% contrôle continu

TARIF APPRENTISSAGE : FINANCEMENT PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Responsables de formation :

Jean-Baptiste Perrot et Olivier Juif
jean-baptiste.perrot@educagri.fr
olivier.juif@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

